

pent à eux deux 90 p. 100 des territoires situés au nord du 60° parallèle. On voit le voisinage mondial sous un autre angle. On considère de façon différente le problème de l'eau et de la pollution, celui de la faune et celui du développement des ressources.

J'espère pouvoir me rendre dans les Territoires du Nord-Ouest pendant cette année du centenaire. Comme je l'ai dit plus tôt, un voyage d'affaires pour le compte du ministère de la Justice m'a donné l'occasion d'y aller l'année dernière et ensuite d'y retourner faire une expédition de pêche d'été avec mon ami le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange) au Grand lac de l'Ours, au Grand lac des Esclaves et à Coppermine pendant nos vacances. J'espère que l'année du centenaire me donnera une autre bonne raison d'y retourner.

Pour moi, ce bill représente des progrès continus vers un gouvernement responsable, vers un gouvernement éventuellement autonome, vers le jour où les gens du Nord seront gouvernés par des gens du Nord. J'ai toujours pensé que le ministère du Nord canadien ferait un bon travail le jour où, le plus prochain possible, il pourrait dire que son rôle est maintenant terminé. C'est là, monsieur l'Orateur, ma contribution pour cet après-midi.

M. Howard (Skeena): Puis-je adresser une question au ministre avant qu'il ne mette officiellement fin à ses remarques? J'ai oublié le nom de celui qui a dit que vous pouviez juger de la valeur d'une civilisation par un regard sur ses prisons. Une partie de l'objet de ce bill est de donner au commissaire en conseil le pouvoir d'établir des règlements au sujet des prisons et des pénitenciers des territoires. Le ministre sait-il ce qui a été prévu à ce sujet, quels sont les projets, leur nombre, l'endroit, l'importance et le coût? Peut-il aussi nous parler de l'aspect réhabilitaire?

L'hon. M. Turner: Je n'ai pas la prétention de parler au nom du solliciteur général (M. McIlraith) mais, comme l'indique le bill, les Territoires auront un nouveau programme correctionnel. J'estime que c'est en réalité une question que le député de Skeena (M. Howard) pourrait poser au ministre à l'étape du comité, mais il a parfaitement raison de signaler que le bill transmet aux Territoires l'entretien, la réglementation des prisons publiques et correctionnelles situées dans les Territoires et devant les desservir. Je pense qu'il y aurait tout lieu pour lui de poser cette question à l'étape du comité.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, sans vouloir retarder la Chambre
[L'hon. M. Turner.]

autre mesure, j'estime qu'il reste encore une ou deux choses à dire. J'ai entendu avec satisfaction ce que vient de dire le ministre de la Justice (M. Turner) car depuis quelque 12 ou 13 ans j'ai constamment soulevé à la Chambre la question du Nord, de ce qu'il faut y faire, de ce qu'on peut y faire, tout en déplorant qu'on y ait si peu réalisé depuis l'époque, elle remonte à un tiers de siècle, où pour la première fois je me suis rendu dans les Territoires du Nord-Ouest, lorsque Yellowknife n'était encore que le reflet d'un rêve de prospecteur.

L'hon. M. Turner: Le député y était quand nous avions, lui et moi dans l'œil le reflet du piquet qui marquait l'achèvement de la ligne de chemin de fer.

M. Baldwin: Cela me rappelle le bref regain d'activités de 1960 à 1962. Cependant, nombreux sont les habitants du Nord qui conservent le sentiment qu'à Ottawa on parle beaucoup sans passer aux actes. Je suis toujours optimiste. J'entends ces belles paroles et j'espère qu'un jour les actes suivront.

L'hon. M. Turner: Ils vous crèvent les yeux.

M. Baldwin: Si je vivais dans le Nord, j'en sortirais immédiatement, parce que le bill renferme bien peu de choses, sauf des promesses. En effet, nous avons des ministres qui promettent beaucoup. Mais, monsieur l'Orateur, c'est la difficulté que nous avons à envisager. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) prononce un discours à Winnipeg, puis suit une période de gestation ministérielle. Sept mois plus tard, le ministre réunit ses conseillers qui lui disent: «Monsieur, vous avez fait un discours à Winnipeg». Dans le cas qui nous occupe, le discours a été prononcé en novembre, je pense, à Yellowknife et à Whitehorse. «Et maintenant que ce discours a bien marché, semble-t-il, donnons-lui suite avec un bill. En faisant adopter une mesure, nous allons faire le moins possible, mais nous allons, en fait, faire quelque chose qui va indiquer que le discours que vous avez prononcé il y a sept mois sera maintenant consommé, mais dans une mesure très limitée.»

Il y a quelque temps, nous parlions à la Chambre du règlement qui doit découler de l'adoption des articles du bill se rapportant à la loi sur les terres territoriales. Malgré ce qu'a dit le ministre de la Justice, il n'y a aucune raison du tout, il n'y a aucune règle d'usage ni précédent, aucune tradition qui interdise au gouvernement et au ministre de venir dire à la Chambre: «Voilà le règlement.